

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 septembre 2019

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 3 septembre 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Joyce Bérubé
Julie Gagné
Johanne Fillion
Lyne Gagnon
Roger Vaillancourt

M. le conseiller

EST ABSENT

M. le conseiller

Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-09-163

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-164

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 19 août 2019 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-165

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant de quarante-deux mille soixante-treize dollars et quatre-vingt-sept (42 073,87\$), la liste des prélèvements bancaires au montant de mille trois cent quarante-trois dollars et onze (1 343,11\$), et les salaires nets payés au montant de quinze mille huit cent trente-sept dollars et cinquante-deux (15 837,52\$).

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 septembre 2019

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cinquante-neuf mille deux cent cinquante-quatre dollars et cinquante (59 254,50\$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1511 à 1531, compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2019-09-166

VÉRIFICATION ANNUELLE DES DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT – PROTECTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE – BÂTIMENT DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – GARAGE MUNICIPAL – CASERNE DE SÉCURITÉ INCENDIE – RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la *Régie du bâtiment du Québec* informe les propriétaires de bâtiments qu'ils ont l'obligation de protéger le réseau d'eau potable contre la contamination;

CONSIDÉRANT l'existence de dispositifs antirefoulement au bâtiment du garage municipal et de la caserne de sécurité incendie ainsi qu'au site de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de faire vérifier annuellement les dispositifs antirefoulement des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la réglementation par la Municipalité peut lui entraîner des poursuites pénales ainsi qu'être tenue responsable des conséquences d'une contamination du réseau d'eau potable et donc, notamment, des frais encourus pour la décontamination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'inspection des dispositifs antirefoulement au bâtiment du garage municipal et de la caserne de sécurité incendie ainsi qu'au site de traitement des eaux usées pour la somme de trois cent quatre-vingt dollars (380,00\$), taxes en sus, par l'entreprise Plomberie G.D. Gauthier Inc. de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSION – APPEL DE VENTE – FORD STERLING 2001 AVEC BENNE ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions du 29 août 2019 dans le cadre de l'appel de vente relativement à la vente du camion Ford Sterling 2001 avec benne et équipement de déneigement.

2019-09-167

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL DE VENTE – FORD STERLING 2001 AVEC BENNE ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation a été publiée sur le site internet de la municipalité et dans le journal *l'Avantage gaspésien*, édition du 7 août 2019 relativement à la vente du camion Ford Sterling 2001 avec benne et équipement de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 29 août 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus haut soumissionnaire conforme, soit M. Gino Dancause, le contrat de vente concernant le camion Ford Sterling 2001 avec benne et équipement de déneigement pour la somme de dix mille dollars (10 000\$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel de vente sur invitation et à la soumission de cette entreprise, datée du 28 août 2019.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 3 septembre 2019

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à conclure et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2019-09-168

ACHAT – PNEUS – CAMION CHEVROLET SILVERADO 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de quatre (4) pneus pour le camion Chevrolet Silverado 2014;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont soumis des prix pour la fourniture, la pose et le balancement de pneus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Gagné, et résolu :

D'autoriser de procéder à l'achat de quatre (4) pneus LT 265/70R17 NOKIAN HAKKA LT2 au coût de deux cent quatre-vingt dollars (280,00\$) chacun, taxes en sus, comprenant la pose et le balancement chez Pneus du Parc 9114-6415 Québec Inc. à Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU - SÉANCE D'AOÛT 2019

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance d'août 2019 de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à traiter.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2019-09-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 3 septembre 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière